



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MOTION 1

« Interpellation abus sexuels »

Luxembourg, le 30 juin 2021

Dépôt : Nancy Arendt

Groupe parlementaire CSV

La Chambre des Députés :

- Notant que les ministères, la police et des associations agréées en matière de prise en charge de victimes d'abus sexuels publient régulièrement des chiffres sur les abus sexuels commis au Luxembourg ;
- Constatant qu'il existe souvent un grand écart entre les chiffres ministériels, l'estimation des associations et les professionnels du terrain (psychologues, pédiatres) ;
- Constatant qu'il est difficile de quantifier et d'évaluer le nombre de violences sexuelles subies car peu d'agressions aboutissent à des plaintes ;
- Consciente que les chiffres officiels des plaintes déposées ne peuvent témoigner de la réalité des violences sexuelles subies ;
- Notant que même sans porter plainte (pour des raisons diverses), certaines victimes se tournent vers des associations où elles rendent compte de ce qui s'est passé ;
- Constatant le nombre croissant des cas d'abus sexuels au Luxembourg au cours de ces 5 dernières années, il est dès lors nécessaire de donner priorité à la question spécifique des violences sexuelles au Luxembourg ;

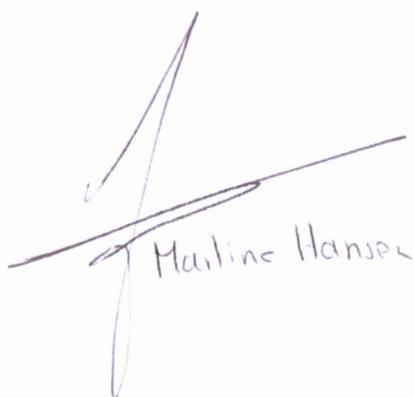
Invite le Gouvernement :

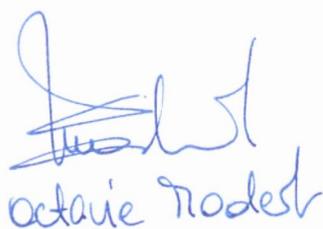
- À centraliser et évaluer les différents chiffres et statistiques, et initier des enquêtes scientifiques sur les violences sexuelles tant sur mineurs qu'aux adultes au Luxembourg ;

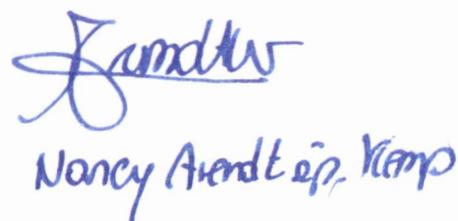


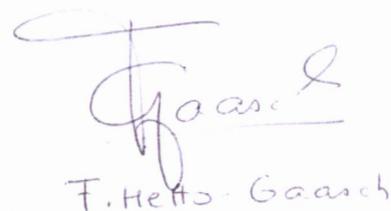
CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

- À mettre en place un Office national d'aide et de soutien pour abus sexuel (*national Ulafstell*), soumis sous la responsabilité d'un Représentant indépendant aux questions d'abus sexuels (*onofhängege Beoptrachten fir sexuellen Mëssbrauch*) ayant comme objectifs :
- Contribuer à l'introduction et au développement de programmes structurés de prévention (*Schutzkonzept*) des violences sexuelles pour les institutions travaillant pour ou avec des mineurs (écoles, associations sportives, foyers, crèches, garderies, pédiatrie ambulatoire, hôpitaux) en apportant son expertise et son soutien technique ;
 - Organiser et assurer les formations continues dédiées au personnel des institutions travaillant pour ou avec des mineurs notamment pour détecter les signaux d'abus et interagir avec un enfant abusé ;
 - Soutenir la révélation et le traitement indépendants et systématiques des cas d'abus sexuels sur les enfants ;
 - Aider à trouver des places thérapeutiques afin de garantir aux personnes en besoin un accès rapide aux soins thérapeutiques.


Martine Hansen


Octavie Rodest


Nancy Arendt ép. Kemp


F. Helts-Gaasch


V. REDING